

**Commune de MOUSSAC
AVIS AU PUBLIC**

Par délibérations en date du 20.11.2025, le Conseil Municipal de la commune de Moussac a approuvé :

- la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les deux dossiers sont consultables :

- à la mairie de Moussac : 16 rue Centrale 30190 MOUSSAC aux jours et heures d'ouverture habituels,
- sur le site internet de la commune.

Les délibérations et les dossiers peuvent être consultés par toute personne intéressée.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, le public peut exercer ses observations pendant la durée d'affichage.

Pour plus d'informations, contacter le service urbanisme par mail à accueil@moussac.fr.

**Commune de BAGARD
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
AFFÉRENTE À LA MODIFICATION N°2
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

**DU LUNDI 08 DECEMBRE 2025 AU
MARDI 23 DECEMBRE 2025 INCLUS**

Par arrêté en date du 12/11/2025, Monsieur le Maire de Bagard a prescrit et organisé, au titre du Code de l'Environnement, une enquête publique, portant sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet de modification n°2 porte sur la modification du règlement écrit, notamment sur la clarification du secteur Aquaforest (STECAL) pour intégrer les préconisations paysagères et de protection face au risque incendie.

La personne responsable de la modification n°2 du PLU est la commune de Bagard, représentée par Monsieur le Maire, Thierry BAZALGETTE, dont le siège administratif est situé 159 Route d'Alès à BAGARD – 30140.

Le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Bagard, siège de l'enquête, **pendant 15 jours consécutifs, du 08/12/2025 au 23/12/2025 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h00 et de 13 h30 à 17h00 à l'exception des samedis et dimanches, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

- Mairie de Bagard – Hôtel de ville - 159 Route d'Alès – 30140 BAGARD
- ou par voie dématérialisée en utilisant la boîte mail suivante : mdidime@bagard.fr

Monsieur HOCEDEZ, désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Nîmes n°E25000119/30 du 24/09/2025, recevra le public en mairie les jours suivants :

- Le lundi 08 décembre 2025 : de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 19 décembre 2025 : de 13h30 à 17h00

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès de la commune de Bagard auprès du service urbanisme. La référente en mairie pour ce dossier sera Madame MOAL.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de la commune de Bagard <https://www.bagard.fr>.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête. Cette consultation pourra se réaliser depuis un poste informatique dédié, en Mairie de Bagard aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°2 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil municipal pour approbation.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie de Bagard ainsi qu'en préfecture du Gard et sur le site internet de la commune de Bagard.

**Bagard, le 18 novembre 2025
Thierry BAZALGETTE
Maire de Bagard**

**Commune de
SAINT-JEAN-DE-CEYRARGUES (30)
Approbation de la révision générale du
plan local d'urbanisme (PLU)**

Par délibération en date du 8 décembre 2025, le conseil municipal de St Jean de CEYRARGUES a approuvé la révision générale du plan local d'urbanisme, l'application du droit de préemption urbain, ainsi que diverses délibérations connexes, qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal : obligation du permis de démolir, obligation de déclaration préalable pour les clôtures et les ravalements de façade.

Ces délibérations sont affichées en mairie pendant un mois à compter du 9 décembre 2025.

Le dossier du plan local d'urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le Géoportail de l'urbanisme.

**ERGAOMNES
AVOCATS****SELARL CSM² SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES (AARPI ERGAOMNES Avocats)**

Siège social : 28, rue Ruffi 30000 NIMES

Cabinet d'Avignon : 4 Av. Pierre Sémard 84000 AVIGNON

Courriel : csm2@ergaomnes.fr

Site internet : www.ergaomnes-acocats.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
EN UN SEUL LOT
SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE**

**Suite à Ordonnance du Juge Commissaire près le
Tribunal Judiciaire de NIMES du 4 juillet 2025**

**Sur la Commune de BEAUCAIRE (30300)
Mas du Rhône 73 Chemin des cinq Platanes,
dans un ensemble immobilier cadastré**

Section AE n° 38, n° 39 et n° 50

**APPARTEMENT au 1er étage de 58,42 m²
avec terrasse de 15,66 m² (Lot 8)**

**SUR LA MISE À PRIX DE : 27.000 €
(VINGT SEPT MILLE EUROS)**

avec faculté de baisse du quart (20.250 €), puis de moitié (10.125 €) outre les charges et conditions de la vente

**Adjudication fixée à l'audience des ventes du Juge de
l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NIMES,
au Palais de Justice, Boulevard des Arènes 30000 NIMES, du :**

JEUDI 22 JANVIER 2026 à 9h30

**Visite des lieux assurée par la
SCP QUENIN TOURRE LOPEZ BLANC,
Commissaires de Justice à NIMES
(Tél. 04.66.36.03.46)**

Le mercredi 7 janvier 2026 de 11h00 à 12h00

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de NIMES contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de « Monsieur le Bâtonnier Ordre des Avocats » représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 €.

Le cahier des charges peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire de NIMES (ou au Cabinet de l'Avocat poursuivant).

Pour tous renseignements, s'adresser à la SELARL SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES, Avocat poursuivant la vente en son Cabinet : 28 rue Ruffi-30000 NIMES (www.ergaomnes-avocats.fr - www.avoventes.fr)